
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

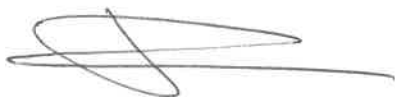
DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de MESNIL EN OUCHE (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Le 15 septembre 2020 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AB n°82, AB n°83, AB n°140, AB n°194 pour une contenance totale de 4 337 m ² .
POS/PLU :	RNU.
PROJET :	Sollicitation pour l'acquisition de l'ancienne coopérative agricole désaffectée et de l'immeuble vacant au titre du fonds friche (Etudes techniques et démolition) afin de réaliser l'aménagement de l'îlot.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	Du 13 janvier 2021 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Propriété communale.
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines des 24/06/2019 (actualisé le 18/08/2020) et 13/01/2020
IMPUTATION :	Compte n° 924 605 – MESNIL EN OUCHE « Coopérative agricole » Enveloppe projet : 10 000 € (rachat à l'euro symbolique)

ROUEN le 01/03/2021

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **you sign** 

02 MARS 2021